

Avenant n°1 au Lot n°1 du marché "exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines"

Rapporteur : Monsieur le Président

Un appel d'offre européen a été lancé en avril dernier sur la base d'études réalisées entre janvier et mars 2001.

Ce marché vise à assurer la continuité de la desserte en transport des communes périurbaines « ex-TGB ». Il est décomposé en 8 lots dont les attributaires ont été désignés par la Commission d'Appel d'offre du 14 juin 2001.

Depuis la réalisation de ce marché, de nouvelles problématiques sont apparues :

- La création le 11 juin 2001 d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre Larnod et Pugey qui implique le transport de 80 élèves d'écoles maternelle et primaire pour la rentrée de septembre ;
- La prolongation d'un circuit sur la commune de Boussières pour assurer dans les meilleures conditions le transport de 20 élèves supplémentaires du lieu-dit des « Papeteries » pour la rentrée de septembre.

De nouvelles dessertes en transport semblent indispensables au regard du nombre d'enfants et de la qualité médiocre des cheminements piétonniers susceptibles de proposer une alternative (absence d'aménagement de sécurité, cheminements hors agglomération, isolement, distance...) pour des enfants en bas âge.

Pour assurer ces services dans les plus brefs délais, il est proposé de passer un avenant n°1 au Lot n°1 du marché « Exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines ». Ce lot concerne la desserte du sud-ouest de l'agglomération et a été attribué pour la somme de 553.047,90 euros HT (3.627.756,40 F HT) à la société Monts Jura Autocars.

Le coût du service est estimé à 26.000 euros HT (170 548,82 F HT).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur :

- **la réalisation d'un avenant n°1 au Lot n°1 du marché « Exécution des services de transport public de voyageur des communes périurbaines » intégrant les points présentés ci-dessus ;**
- **l'autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer cet avenant n°1.**

Pour extrait conforme,

Le Président